



Entretien chaudière gaz à la charge du locataire ou propriétaire

Par **jojo**, le **30/12/2011** à **14:50**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis 08 2011, je donne mon congé pour 03 2012. de janvier à juillet 2011 il était loué, l'ancienne locataire n'a pas fait l'entretien de la chaudière gaz. Ma locataire veut m'obliger à faire l'entretien de cette chaudière gaz, et lui fournir le justificatif que c'est fait. En a-t-elle le droit? l'entretien de la chaudière est à la charge du locataire ou du propriétaire, c'est un bien mobilier. Merci de votre réponse bonne fin d'année 2011

Par **alterego**, le **30/12/2011** à **15:39**

Bonjour

Un peu bousculé, permettez-moi de vous renvoyer sur le site du Service Public qui répond à vos interrogations.

<http://vosdroits.service-public.fr/F20760.xhtml>

Bonne fin d'année et que 2012 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

Cordialement